

jourd'hui, on ne saurait guère faire grand fond sur des services aussi faiblement rémunérés.

M. COPP: Je vois dans le rapport de l'auditeur général que M. Robert Prescott, inspecteur à la Baie-Verte (N.-B.), reçoit un traitement de \$150, et \$718.29 pour frais de voyage.

M. McKENZIE: Les \$150 devraient être pour frais de voyage.

M. COPP: Il est vrai que le territoire à surveiller est très étendu, et M. Prescott, qui demeure loin du rivage où sont les fabriques, reçoit tant par mille pour ses frais de voyage. Je fais exactement les mêmes remarques que mon honorable ami de Richmond (M. Kyte). Dans le rapport de l'auditeur général, je remarque que les dépenses des inspecteurs des pêcheries dans la province du Nouveau-Brunswick s'élèvent à \$7,195.69; mais les dépenses pour traitements et déboursés alloués aux gardiens spéciaux jusqu'au 31 mars 1916 s'élèvent à \$34,429.81. Il n'y a pas d'explications à ce sujet, et je voudrais en connaître la raison.

L'hon. M. HAZEN: Tout cela est donné dans le rapport officiel, et je me charge de fournir cette réponse à mon honorable ami.

M. McKENZIE: Avez-vous un état de ces déboursés? Allouez-vous tant pour chaque mille parcouru? Y a-t-il une clause qui prévoit la location de chevaux ou autres déboursés de cette nature? Il est regrettable que les connaissances géographiques du ministre soient tellement limitées qu'il ne sache pas où se trouve Ingonish, et je me demande si un député, qui ignore où est située cette importante ville devrait faire partie de cette Chambre. Je connais l'inspecteur des pêcheries à Ingonish, et je serais bien aise de savoir où il va dans ses longs voyages, car il me paraît abondamment approvisionné en fonds. Peut-être, lors du compte rendu, le ministre pourra-t-il me dire le nombre de milles parcourus par cet inspecteur, où il va et l'étendue de son territoire. Si son territoire se limite à Ingonish, c'est un bien magnifique site l'été sur les bords charmants de l'Atlantique, et, vu la beauté de l'endroit, on devrait se faire un plaisir d'y voyager à ses frais et dépens.

L'hon. M. HAZEN: Croyez-vous qu'il se nourrisse des brises de la mer?

M. McKENZIE: Je désire connaître ce que M. Donovan fait pour son pays en retour de l'argent qu'il reçoit.

[M. Hazen.]

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un plaisir de fournir tous ces détails à mon honorable ami. Pour répondre à la question de l'honorable député de Westmoreland (M. Copp), je lui ferai remarquer que M. Prescott est un des inspecteurs réguliers de la pêche et que, comme les autres, s'il a un cheval, on lui donne dix cents du mille quand il voyage comme inspecteur. Quant aux appointements et aux déboursés des fonctionnaires des pêcheries, si mon honorable ami se reporte à la page 363 du rapport de ce bureau du ministère du Service naval, il y trouvera les détails de ce compte. S'il désire de plus amples renseignements, nous serons heureux de les lui donner ensuite.

L'hon. M. OLIVER: Je veux attirer l'attention du ministre sur la situation injuste créée par le département dans son administration des pêcheries du lac à la Biche, au nord d'Edmonton. Le ministre sait qu'il se trouve dans le nord de l'Alberta plusieurs lacs importants où foisonne le poisson blanc, qui s'expédie au marché depuis la construction des chemins de fer. La pêche dans le lac à la Biche est devenue une industrie importante dans laquelle sont engagés des capitaux considérables. Depuis que le chemin de fer s'y rend, il s'y est établi un commerce d'exportation. Voici comment se fait la pêche pour le commerce. Certaines compagnies établissent une exploitation composée d'usines, d'entrepôts froids, de fabriques de boîtes, etc. Elles fournissent les bateaux et agrès, ou bien les pêcheurs les fournissent eux-mêmes et vendent leur poisson à ces exploitants qui l'emboîtent, le congèlent et l'expédient au marché. Les bâtiments doivent être érigés, la provision de glace doit se faire l'hiver et tout doit être prêt à temps pour la saison de pêche. Les profits sur les capitaux engagés dépendent des opérations de la saison.

La pêche du printemps s'est ouverte le 5 mai cette année. La veille, les permis émis et tout bien préparé, les fabriques érigées, bateaux et agrès prêts, le département des Pêcheries à Ottawa, par dépêche, limitait la prise à 240,000 livres pour la saison. Cent vingt-cinq permis avaient été accordés, soit cinquante-cinq de plus que l'an dernier. En le faisant, le département avait attiré dans la région de pauvres gens, ce que sont ordinairement la plupart de ces pêcheurs. Ils avaient perdu leur temps et avaient dépensé leur argent en bateaux et engins de pêche. Le nombre des permis étant augmenté d'un tiers, tous croyaient qu'il n'y aurait pas de limite à la prise. Mais vient cette dépêche à la veille de l'ouverture de